346 P[X] NP[ ] DM1
Consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île-Brion
6213-01-004

POUR UN ENCADREMENT COHÉRENT DE L'ACCÈS À LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE-BRION

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE par Raymond Gauthier

Consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île-Brion des Îles-de-la-Madeleine

Septembre 2018

Il y a 30 ans, en 1988, année de création de la Réserve écologique de l'Île-Brion, j'avais 47 ans.

Raymond Gauthier en 1988

PRÉSENTATION DE L'INTERVENANT

C'est sans prétention, mais endimanché de mon statut de vétéran, désormais en retrait de l'action citoyenne bénévole et communautaire, que je m'adresse aux commissaires du BAPE.
Madelinot d'adoption, j'ai en effet été associé au cours des 40 dernières années, à la plupart des groupes et organisations environnementalistes insulaires, notamment comme acteur local prépondérant dans le dossier de la conservation de l'île Brion, entre 1983 et 1993. Dans d'autres cas, à titre de co-fondateur et/ou de militant. Récemment, j'ai dû prendre du recul – détachement, mais non-indifférence – face à l'action directe.

LA PRÉSERVATION DE L'ÎLE BRION via UNE FRÉQUENTATION MODÉRÉE

Après plusieurs séjours récréatifs dans cette île fabuleuse, alors inhabitée (on parle des années 1970-80), avec des parents et amis – dont un été complet en autonomie dans l'île avec ma famille en 1982 –, nous sommes confrontés à un défi : l'imminence d'un projet gouvernemental de Réserve écologique représentant, en quelque sorte, pour les insulaires que nous sommes une « dépossession » partielle de notre territoire exigu.

Afin de défendre le droit d'accès des Madelinots, tout en préconisant la conservation, j'ai rallié dans les années 1983-84 une équipe au sein d'un comité citoyen, incorporé en 1986 et constitué en janvier 1987 comme organisation sans but lucratif : la *Corporation pour l'accès et la protection de l'île Brion inc.* (CAPIB). La philosophie que je préconisais lors de la fondation reposait sur trois concepts : ***Conservation, Accès, Éducation***.

Désormais inhabité, ce milieu exceptionnel, représentatif et détaché – tout en étant constitutif de l'ensemble insulaire –, devait selon nous acquérir impérativement un statut de **CONSERVATION** envers et contre toute forme de développement. Cette île étant laissée à l'abandon par ses lointains propriétaires et à une fréquentation occasionnelle et anarchique, l'environnement, dans les secteurs du vieux quai et du phare, souffrait déjà d'un certain délabrement voué à une dégradation.

Le milieu naturel de l'île devait être protégé, mais une forme d'**ACCÈS** devait être préservée pour les résidents et les visiteurs sur cette île (partie intégrante d'un territoire déjà naturellement restreint) :

Accès pour des motifs historiques et patrimoniaux d'occupation permanente durant un siècle par quelques familles d'origine écossaise (apogée vers 1878 où l'on dénombra une cinquantaine d'habitants vivant dans cinq maisons) ; en plus de la présence saisonnière de gardiens de phares (1905-1967) et d'escouades de pêcheurs madelinots (jusqu'en 1970), ainsi que des infrastructures d'accès et de transformation (quai de débarquement, cale de halage, treuil, salines, conserveries, etc.) ;

Accès pour la fréquentation récréative et l'accessibilité des résidents par bateau (de plus en plus relative), depuis une cinquantaine d'années ;

Accès pour des fins de démonstrations : il s'agit du meilleur site-témoin de l'état primitif des îles de la Madeleine, ayant conservé un maximum des spécificités représentatives d'ensembles écologiques et de paysages naturels de l'archipel.

De là l'importance d'un **PROGRAMME ÉDUCATIF** pour le public, dont il sera question ci-dessous.

LES ANTÉCÉDENTS DU PROGRAMME ÉDUCATIF (qui sera élaboré en 1992)

Extrait de ma préface au document
PROGRAMME ÉDUCATIF à la Réserve écologique de l'Île-Brion (1992), intitulé

Dix ans plus tard… en '92.

[…]

Un projet éducatif : celui d'aider à apprendre l'émerveillement via la découverte, le respect via le contact, l'amour via le plaisir.

Un projet démesuré, certes, parce qu'il requiérait une adhésion massive, tout en brimant la *sacro-sainte liberté* de prendre, d'abuser, d'altérer, de mutiler, sans contrainte.

Eté 1982: une famille de squatters - la mienne - s'installe, nettoie et se met à suggérer discrètement des manières de passer sans laisser de traces. **L'approche éducative** a commencé là.

[…]

Ce qui m'amène à parler des **activités éducatives** offertes aux madelinots et à la clientèle touristique, entre 1983 et 1992. Le programme éducatif qui nous est offert dans le présent ouvrage, bien qu'original et bien articulé, découle d'une pratique empirique de quelque dix années sur le terrain. Des activités d'interprétation du milieu naturel, modestes et le plus souvent spontanées, ont été proposées aux visiteurs durant les premiers cinq à six ans. Cette période fut caractérisée par l'organisation logistique : opérer sur un territoire insulaire isolé et difficilement accessible comportait une part importante de défis et de risques.

C'est donc à travers un lot de difficultés, d'obstacles et d'embûches, ainsi qu'en l'absence de moyens financiers adéquats, que s'est manifesté l'acharnement des pionniers de la conservation de l'île Brion. Cette longue gestation, faite d'essais, d'erreurs et d'ajustements, incalculable en bénévolat et en professionnalisme, mais aussi réalisée dans un esprit de collaboration et de partenariat, se devait de livrer en bout de ligne un produit de qualité et tout-à-fait approprié : le **programme éducatif.**

[…]

Dix ans d'efforts et de collaboration auront permis à des citoyens convaincus et à des agents gouvernementaux de réaliser conjointement des objectifs de conservation et d'éducation à la conservation. Pour assurer un suivi adéquat à cette initiative pleine de promesses et pour rendre justice aux efforts déjà consentis, il conviendra, durant les prochaines décennies, d'allouer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires. Le bénévolat dans une telle entreprise est essentiel, j'en conviens et j'en suis. Mais il est grand temps que le mandataire ministériel de la conservation et du patrimoine écologique allège le fardeau des bénévoles et stimule la relève, en consentant un support financier plus réaliste.

Le ministère poursuit l'ambitieux projet de compléter le réseau de réserves écologiques sur l'ensemble du territoire et nous y souscrivons de tout coeur. Mais ce n'est pas tout de mettre des enfants au monde: il faut les garder en santé. **La santé et l'espérance de vie des réserves écologiques passe par l'éducation du public.** Il faudra donc y mettre le prix.

EXPÉRIMENTATION en PARTENARIAT d'une CONSERVATION, incluant l'ACCÈS et l'ÉDUCATION

Pour soutenir ses revendications, la CAPIB a progressivement réussi à développer une approche de collaboration-partenariat qui a duré une dizaine d'années (1983 à 1994) avec son interlocuteur, le Ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ), ministère responsable à l'époque de la création d'une Réserve écologique à l'île Brion.

Relations informelles d'abord, devenant davantage explicites à compter du décret d'expropriation (1984) et lors du procès d'expropriation (1986) de la *Société acadienne de recherches pétrolières* (SAREP, filiale de Texaco). Je fus alors personnellement requis pour témoigner en faveur d'une conservation intégrale et permanente vs la perspective inouï de développement défendue par un célèbre vendeur d'îles, mobilisé par la pétrolière : i. e. le potentiel pour un centre de congrès international sur l'île Brion !

En 1987, année précédant la constitution de la Réserve, le Ministère reconnaissait, par un protocole d'entente, les objectifs de la CAPIB en lui confiant l'encadrement d'une fréquentation régulière de visiteurs accueillis ou amenés par la Corporation. Agissant comme d.g. bénévole de la CAPIB, j'avais décelé dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (qui a remplacé la précédente *Loi sur les Réserves écologiques*) une exception explicite : « ***réserver ces terres à la recherche scientifique et, s'il y a lieu, à l'éducation*** »[1]. C'est donc en invoquant la

---

[1] *Chapitre R-26.1*

LOI SUR LES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES

La Loi sur les réserves écologiques (chapitre R-26.1) est remplacée par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (chapitre C-61.01). (2002, c. 74, a. 86). 2002, c. 74, a. 86.

1. *Des terres du domaine de l'État peuvent être constituées en réserve écologique par le gouvernement lorsqu'il le juge nécessaire pour l'une ou l'autre des fins suivantes:*

1° conserver ces terres à l'état naturel;

dimension « *vocation éducative des réserves écologiques* » que je négociais afin d'obtenir pour l'île Brion ce privilège exceptionnel d'autoriser des activités humaines dans la future réserve écologique.

Ce fut le prélude à une ouverture du Ministère quant à l'acceptation d'activités éducatives encadrées dans la Réserve (via un Programme éducatif) et à la délimitation d'un « secteur hors Réserve » connexe, permettant d'y séjourner pour fins récréatives compatibles. C'est ainsi qu'en 1988 la nouvelle *Réserve écologique de l'Île-Brion* devient en primeur la seule Réserve écologique où l'on est bienvenu ! — Bien entendu, en termes d'accès exceptionnel à caractère éducatif. Il n'y a, actuellement, que quelques réserves écologiques « ouvertes » pour fins éducatives[2].

Au début des années 1990, tolérée par le Ministère (MENVIQ), la Corporation (CAPIB) encourage et développe une forme d'accès modéré dans l'enclave réservée aux visiteurs et se prête à guider des petits groupes à l'intérieur de la Réserve, encadrés par un accompagnateur autorisé. J'ai d'ailleurs été le premier à obtenir cette autorisation, détenue par la suite par Édouard LeBlanc. En effet, la Corporation (CAPIB) y installe durant la période 1986-1994 un préposé à l'accueil et au gardiennage, monsieur LeBlanc, qui peut être un témoin important de la fréquentation de l'île durant ces années.

C'est en 1992, qu'au nom de la Corporation j'ai enfin réussi à obtenir du Ministère, un financement pour la rédaction et l'expérimentation d'un Programme éducatif pour l'île Brion. Madame Lucie D'Amours, biologiste madelinienne, fut la mandataire et pourrait avantageusement en parler dans le cadre de ces audiences.

Pourtant, dès 1993, devant l'ampleur que prenait la fréquentation (principalement dans l'enclave hors réserve), le Ministère se met à imposer des restrictions, au point de freiner la mission d'accessibilité de la CAPIB, de fermer l'accès à la Réserve, de réprimer la motivation des bénévoles – dont je suis –, et même de compromettre la viabilité financière de l'organisme. Après toutes ces années de collaboration et de partenariat, de résultats positifs quant à la collaboration du public, j'ai pris des distances et finalement décidé de passer le flambeau, dégoûté par l'attitude de mes interlocuteurs au Ministère.

De peine et de misère la Corporation poursuit et termine, en 1994, son mandat éducatif dans le secteur hors Réserve et se voit remplacée dans le mandat de surveillance par les agents de la Faune, nouvellement intégrés au ministère de l'Environnement. Le mandat d'accès est refilé à une petite entreprise privée locale.
Inactive durant les années subséquentes, la CAPIB sera dissoute en 1999.

2° réserver ces terres à la recherche scientifique et, s'il y a lieu, à l'éducation;

3° sauvegarder les espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables.

1993, c. 32, a. 1; 1999, c. 40, a. 260.

[2] Au Québec, les réserves écologiques sont des territoires protégés voués à la conservation, à l'éducation et à la recherche. Elles sont généralement interdites au public, à l'exception de celles de la Serpentine-de-Coleraine, de la Forêt-la-Blanche des Tourbières-de-Lanoraie et de l'Île-Brion.

MON POSITIONNEMENT QUANT AU MANDAT DU BAPE de modifier les limites de la réserve écologique et de changer le statut de protection des zones de plage

En toute cohérence avec les gestes ci-haut décrits – posés à une autre époque et sous mon leadership par des citoyennes et citoyens des îles de la Madeleine, afin d'être collectivement partie prenante dans la réalisation d'un projet de conservation d'un milieu naturel et patrimonial exceptionnel –, je ne peux que proposer respectueusement au BAPE de recommander, effectivement, ***la modification des limites de la réserve écologique et de changer le statut de protection des zones de plage*** de l'île Brion, en tenant compte des intérêts locaux.
Et ce, afin de rétablir autant qu'il se peut un équilibre naturel complètement chambardé. C'est le gros bon sens !

Un encadrement cohérent à la Réserve écologique de l'Île-Brion consisterait :

☑ Non seulement à réglementer la fréquentation des humains, en autorisant des activités récréatives compatibles dans le secteur hors réserve et d'autres activités éducatives encadrées dans les limites de la réserve – c'est le cas, en principe, dans la réglementation actuelle ;

☑ Non seulement à mettre à jour et à réactiver **le Programme éducatif** spécifique à la Réserve écologique de l'Île-Brion, ainsi que **des infrastructures d'accueil et d'encadrement** dans le secteur hors réserve ;

☑ Mais aussi, compte-tenu de l'évolution sur le terrain, **à modifier la réglementation afin de permettre un certain contrôle d'une population animale spécifique (phoques communs et phoques gris) qui a proliféré en l'absence de prédation naturelle**… …et humaine.

[Nuance]
L'intrusion relativement récente, dans l'île, du renard et du coyote ne relève cependant pas de la même dynamique qui a permis « l'invasion » démesurée de ses côtes par les deux espèces endogènes de loups-marins. Ceux-ci mettent bas sur les berges, à la différence des phoques du Groenland ; ceux-là le font sur les glaces, de moins en moins présentes dans le golfe depuis une décennie.
Dans le contexte des changements climatiques, une ressource renouvelable, – désormais fort abondante sur les pourtours de l'île Brion –, constitue une alternative incontournable pour assurer la résilience et le développement durable de notre communauté.

La cohérence, c'est aussi faire usage du gros bon sens.

Voilà. Je laisse aux personnes compétentes le soin de spécifier les conditions, les modalités et les espaces à ouvrir pour permettre la pratique durable d'une chasse aux loups-marins, qui soit à la fois bénéfique pour l'environnement marin et profitable aux résidents et aux industries locales déjà fragiles – dépendantes des ressources renouvelables –, affectées de plus en plus par les changements climatiques.

QUELQUES RÉFÉRENCES

L'historique de la Réserve Écologique de L'Île Brion : *http://www.oocities.org/ile_brion/historiq-reserve.html*

TURBIDE, F., 1984. L'occupation de l'île de Bryon; depuis le passage de Jacques Cartier, 81 p.

TURBIDE, J.-L., 1985. Quelques aspects d'un programme d'information et d'interprétation à l'Île Brion.

TURBIDE, J-L., 1991. Plan de conservation de la réserve de l'Île Brion; préliminaire.

TURBIDE, J-L., 1992. Programme éducatif à la Réserve écologique de l'Île Brion.

D'AMOURS, L., 1992. Programme éducatif à la Réserve écologique de l'Île-Brion, « Vigie du golfe et gardienne du temps », CAPIB et ministère de l'Environnement du Québec, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, 54 p.

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE BRION : http://planete.qc.ca/en-route/reserve-ecologique-de-lile-brion/

Réserve écologique de l'Île-Brion : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/ile_brion/res_20.htm

PORTRAIT DU TERRITOIRE DE LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE-BRION : http://www.attentionfragiles.org/docs/fichiers/ilebrion_web_page.pdf

ATTENTION FRAGÎLES. 2010*. Portrait de la réserve écologique de l'Île-Brion. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec*. 58 p.

Réserve écologique de l'Île-Brion La ministre Mélançon répond aux demandes de la Communauté maritime : https://muniles.ca/reserve-ecologique-de-lile-brion-la-ministre-melancon-repond-aux-demandes-de-la-communaute-maritime/

Réserve écologique de l'Île Brion - Réserves - Attraits touristiques ... : https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fr/attraits-touristiques/parc-et-reserves/reserve-ecologique-de-l-ile-brion/

Île Brion : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%8Ele_Brion#R%C3%A9serve_naturelle

Île Brion : http://www.wikiwand.com/fr/%C3%8Ele_Brion

RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE BRION : STATUQUO IMPOSSIBLE, CLAMENT LES GROUPES CONCERTÉS : http://www.pecheimpact.com/reserve-ecologique-de-lile-brion-statuquo-impossible-clament-les-groupes-concertes/

Emplois, réserve écologique, et chasse aux phoques : oui c'est possible : http://equipeautonomiste.ca/?q=fr/content/emplois-r-serve-cologique-et-chasse-aux-phoques-oui-cest-possible

Gardien d'une Île : http://www.oocities.org/ile_brion/gardien.htm (Archive de : *« Vigie du golfe et gardienne du temps » – Édouard LeBlanc, 1998-2007*)

L'île Brion : une réserve écologique abandonnée, selon un biologiste : https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/789939/ile-brion-abandon-ministere-environnement

Îles de la Madeleine : chasse aux phoques illégale mais nécessaire, disent les Madelinots : https://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2016/03/23/005-chasse-phoque-gris-iles-de-la-madeleine-ile-brion-rerserve-ecologique-boucherie-produits-loup-marin.shtml

Île Brion : chasseurs, pêcheurs et groupes environnementaux réclament une gestion concertée des problématiques : http://www.gaiapresse.ca/2017/07/ile-brion-chasseurs-pecheurs-et-groupes-environnementaux-reclament-une-gestion-concertee-des-problematiques/

*Une histoire de chasse à l'**île Brion** qui coûte cher :* http://cfim.ca/histoire-de-chasse-a-lile-brion-coute-cher/

Le BAPE annonce officiellement sa consultation publique sur la chasse au phoque à l'Île Brion : **http://cfim.ca/bape-annonce-officiellement-consultation-publique-chasse-phoque-a-lile-brion/**

REMETTRE BRION SUR LA CARTE : *https://www.leradar.qc.ca/2018/08/24/remettre-brion-sur-la-carte/*

POUR UN ENCADREMENT COHÉRENT DE L'ACCÈS À LA RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE-BRION

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE par **Raymond Gauthier**
Consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île-Brion des Îles-de-la-Madeleine
Septembre 2018

Secteur Réserve

Secteur hors-Réserve

P.J. : **MÉMOIRE_BAPE_ÎLE BRION_2018-09-18_ANNEXE**

gauthieray@ilesdelamadeleine.ca
gauthieraymond2@gmail.com

MÉMOIRE_BAPE_ÎLE BRION_2018-09-18_ANNEXE :

Montages de photos extraites du Journal de bord du séjour familial : *Un été à l'île Brion*, 1982, inédit (famille d'Annie H. Landry et Raymond Gauthier) et de photos illustrant quelques activités de la *Corporation pour l'accès et la protection de l'île Brion inc.* (période 1983-1994).

Été 1982
Un été à l'île Brion
Journal de bord

Été 1982
Un été à l'île Brion
Journal de bord

Été 1982 : le comité d'accueil
pour les visiteurs d'un jour et les campeurs
Durant nos 47 jours dans l'île, 796 personnes sont debarquées,
dont 594 (75%) pour 1 jour et 202 (25%) pour camper.
95% sont des Madelinots, 5% des touristes

La Corp. pour l'accès et la protection
de l'Île Brion :
une décennie (à compter de 1983) à favoriser
un accès et un accueil « encadré » à l'île

Conseil d'administration / C.A.P.I.B. :
RENCONTRE AVEC FRANCIS BOUDREAU du MENVIQ
24 JUILLET 1988
Corporation pour l'accès et la protection de l'île Brion inc.
Rencontre du Conseil d'administration
24 juillet 1988

BIENVENUE À L'ÎLE BRION !
WELCOME TO BRION Island !
La Corp. pour l'accès et la protection de l'Île Brion inc.
Un quai de plus en plus délabré, mais
une organisation citoyenne pour assurer un accès sécuritaire.

Pour faciliter l'accès à l'île Brion,

un bateau aménagé et loué par la corporation (CAPIB)

Le ponton de la CAPIB pour accoster depuis le bateau « L'ille de Bryon »

Entre 1995 et 1990, les débarquements de personnes sont passés de785 à 345.

UNE RÉSERVE ÉCOLOGIQUE POUR PROTÉGER LES PHOQUES OU LES PLUVIERS SIFFLEURS ?

PHOTO DE LA PLAGE SUD-OUEST DE L'ÎLE BRION, EN 1982

PHOTO DE LA PLAGE SUD-OUEST DE L'ÎLE BRION, EN 1982

Les photos et montages proviennent des archives personnelles de Raymond Gauthier

© Septembre 2018